

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Patrimoine  
04.13.31.20.53

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Consolidation de l'Eglise Saint-Martin d'Arenc, à Marseille : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux bâtiments départementaux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Par délibération n° 89 du 9 février 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a approuvé l'acquisition, au prix de 550 000,00 € fixé par le Domaine, de l'église de Saint-Martin d'Arenc sise 10, Rue Mirès / 98, Rue Peyssonnel à Marseille (13003), appartenant à l'Archevêché.

Dès les années 1970, l'édifice présente des fissures importantes et l'établissement est fermé au public.

En 2004, un arrêté de péril est pris par la ville de Marseille.

Le Diocèse de Marseille fait alors exécuter des travaux préventifs dont le but est d'éviter l'éboulement du bâtiment vers l'extérieur.

Aujourd'hui, l'église de Saint-Martin d'Arenc, classée comme « bâtiment remarquable » dans le règlement du PLU de la ville de Marseille, présente des désordres importants, notamment structurels, tels que :

- fissurations importantes au niveau des voûtes en plafonds et des dallages dans l'église, puis de part en part des murs de façades
- effondrement des planchers des locaux annexes
- mauvais état de l'escalier et verticalité du clocher.

Avant d'envisager un programme de travaux d'aménagement intérieur, il est nécessaire, dans un premier de temps, de procéder à ces travaux de confortement de l'édifice.

L'objet du présent rapport est donc :

- d'approuver le programme de l'opération de consolidation de l'Eglise Saint-Martin d'Arenc, à Marseille
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 000 000,00 €TTC, répartie en 400 000,00 €TTC pour les services et 3 600 000,00 €TTC pour les travaux.
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL